



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE  
ARRONDISSEMENT DE MURET  
**COMMUNE DE GRATENS**

# COMPTE - RENDU

Séance du 1<sup>er</sup> Septembre 2022

Procès-Verbal

N° 8/2022

Législature 2020 -2026



# ORDRE DU JOUR

1. Election d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du 07/07/2022
3. SDEHG : servitude de passage pour branchement site radiotéléphonique ATC France
4. Proposition de vente de terrains communaux sis lieu-dit « Sous-le-Canal »
5. Suivi de dossiers :
  - 5.1. Sécheresse 2021
  - 5.2. Sinistre incendie annexe mairie
6. Rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes Cœur de Garonne
7. Cantine scolaire
  - 7.1. Devis logiciel 3DOuest pour gestion cantine
  - 7.2. Convention PAYFIP avec la DGFIP
  - 7.3. Annulation régie de recettes
  - 7.4. Etude d'une tarification sociale
8. Personnel Communal
  - 8.1. Construction du RIFSEEP
  - 8.2. Création du poste Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
9. Avis sur dossiers d'urbanisme
10. Compte rendu de réunions
11. Questions diverses

# Séance du 1<sup>er</sup> Septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur DUTREY Alain, Maire.

Présents : MMES. MRS : CHAUVIN Olivier, DANGLA Claude, DUTREY Alain, LAPIZE Patrick, LEMARCHAND Valérie, MAUROY Frédéric, MORIN Maurice, SAURRAT Catherine.

Absents : MMES. MR : CACAULT Pénélope, SIADOUS Stéphanie TOUSTOU Thierry.

Procurations : MME CACAULT Pénélope à M. CHAUVIN Olivier, MME SIADOUS à MME LEMARCHAND Valérie, M. TOUSTOU Thierry à M. DUTREY Alain.

## 1. Élection d'un secrétaire de séance

M. le Maire déclare la séance ouverte et invite l'Assemblée à élire son secrétaire de séance.  
MME LEMARCHAND Valérie a été élue secrétaire de séance.

## 2. Approbation du compte-rendu du 07/07/2022

Le compte rendu de la réunion du 7 Juillet 2022 est approuvé à l'unanimité des présents.

## 3. SDEHG : servitude de passage pour branchement site radiotéléphonique ATC France - 2022 DEL 0045

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le branchement du site radiotéléphonique ATC FRANCE sur la parcelle communale A 755 sise lieu-dit « Ratégat » nécessite un acte conventionnel de servitude de passage avec le SDEHG en la forme administrative, sans versement d'aucune indemnité ni redevance à verser par son bénéficiaire.

Après lecture des termes de ladite convention, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** le contenu de la convention à passer avec le Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute Garonne octroyant à ce dernier un droit de servitude sur le bien domanial pour l'extension et le branchement d'un site radiotéléphonique pour ATC FRANCE

- **DONNE** délégation au Maire de signer ladite convention.

La séance continuant,

M. le Maire précise que le SDEHG se rapprochera de chaque propriétaire concerné pour une autorisation de passage sur leur terrain.

## 4. Projet de vente de terrains communaux sis lieu-dit « Sous-le-Canal »

M. Patrick LAPIZE se voit confier pour le prochain conseil municipal la présentation d'un projet de découpage des terrains lieu-dit « Sous-le-Canal » en 16 ou 17 lots. Une convention pourrait être négociée avec l'acquéreur pour qu'un acompte soit versé à la mairie à chaque vente.

## 5. Suivi de dossiers

### **5.1. Sécheresse 2021**

Le phénomène « mouvement de terrains consécutifs à la sécheresse de l'été 2021 » n'a pas été retenu pour un grand nombre de communes, dont la nôtre. Sur proposition de M. le Maire une demande sera représentée le moment venu au titre de la sécheresse de l'été 2022.

### **5.2. Sinistre incendie annexe mairie**

L'indemnisation du sinistre par l'assurance a été validée à hauteur de 10 672.20 €, déduction faite de la franchise. Elle permet à la commune d'engager les travaux de réparation et de donner l'ordre de lancement des travaux à l'entreprise Tradi-Renvov pour un montant de 11 736.00 € TTC. Une réunion de chantier sera programmée.

## **6. Rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes Cœur de Garonne**

M. le Maire fait communication du rapport d'activité 2021 transmis par l'intercommunalité. Celui-ci ne fait l'objet d'aucune remarque.

## **7. Cantine scolaire**

### **7.1. Devis logiciel 3DOuest pour gestion cantine**

Dans l'éventualité d'un changement de logiciel pour la gestion de la cantine scolaire (réservation des repas et facturation) Berger Levrault a été mis en concurrence avec la Sté 3DOuest.

L'offre commerciale de cette société n'est pas retenue par le Conseil Municipal au regard de son coût : 3 675 € HT majoré d'un forfait de maintenance annuelle de 825 € par rapport au logiciel BL Enfance de 370 €/an.

La séance continuant,

A notre demande, Danièle ABBÉ régisseur titulaire, a pu bénéficier d'une formation sur site du logiciel BL Enfance par l'intercommunalité au titre de sa compétence « administrateur » de ce logiciel mutualisé. L'utilisation en est plus aisée depuis.

Il est également souligné que la réorganisation des services et l'élaboration des fiches de postes a permis d'intégrer après consultation du CDG 31 la mission de régisseur dans l'annualisation de cet agent communal.

La réorganisation et l'élaboration des fiches de postes nous a démontré que le poste de régisseur était très contraignant dans notre mode de fonctionnement et que pour cela, nous avons proposé de supprimer ce poste de régisseur.

### **7.2. Convention PAYFIP avec la DGFIP - 2022 DEL0046**

Le Conseil Municipal envisage la mise en œuvre du DATAMATRIX permettant d'intégrer un QR code avec Pixels dans les avis des sommes à payer de la cantine scolaire afin de supprimer le maniement des espèces. Ce moyen de paiement resterait possible auprès des buralistes partenaires de la DGFIP. Les familles conserveront la possibilité de payer par chèque et par carte bancaire. La mairie n'aura plus à gérer les encaissements et titrer les impayés. Ces derniers sont à ce jour de 3 000 €.

Un rapprochement sera fait avec la Trésorerie pour une mise en service du DATAMATRIX à court terme.

M. le Maire se voit conférer tout pouvoir de signature de la convention s'y rapportant.

### **7.3. Annulation régie de recettes**

L'annulation projetée de la régie de recette lors de la mise en œuvre du DATAMATRIX est approuvée à l'unanimité. Une délibération spécifique sera prise ultérieurement. Sur ce point, il est précisé que l'arrêt de la régie permettra à la commune d'atténuer ses charges de fonctionnement (plus de versement d'une bonification indiciaire mensuelle au régisseur, redistribution de ses heures pour le ménage à l'école maternelle uniquement).

### **7.4. Etude d'une tarification sociale**

Afin de donner suite à un sujet de discussion abordé en conseil d'école, Il est décidé de consulter d'autres communes pratiquant une tarification sociale cantine scolaire.

## 8. Personnel Communal

Rapporteur : M. LAPIZE Patrick

L'élaboration des fiches de postes actualisées s'imposaient, les anciennes dataient de 2016 tout comme l'entretien professionnel avec des changements de grades restés sans suivi, d'où la grande attente de la part du personnel. Trois agents sont concernés et leurs dossiers ont été repris car les avancements de grades projetés et délibérés par l'ex-municipalité étaient restés sans suite auprès du CDG31.

M. LAPIZE présente par une vidéoprotection le travail effectué sur les dossiers de chaque agent résultant de la réorganisation des services ainsi que le formalisme d'avancement de grade. Les lignes directrices qui ont été élaborées intègrent ces avancements. A ce jour : les fiches de postes de chaque employé ont été finalisées et validées, les fiches horaires transmises au CDG 31 en attente de validation et les fiches d'entretien doivent être finalisées.

Les saisines du CDG31 en lien avec la gestion du personnel sont en cours mais suite à un report de session, le Conseil Municipal sur proposition de M. LAPIZE Patrick décide de décaler les conseils municipaux d'Octobre et de Novembre afin d'avoir les retours du CDG31 et de pouvoir les acter.

M. le Maire a souligné le gros travail qui a été effectué sur l'emploi du temps du personnel en concertation avec chacun d'eux ainsi que sur la révision des fiches horaires. Seul l'employé municipal en charge de la voirie et des espaces verts est concerné par des horaires été/hiver.

### 8.1. Construction du RIFSEEP

Le RIFSEEP a pour vocation de remplacer la prime de fin d'année correspondant à un 13<sup>ème</sup> mois afin de la mensualiser. Le Centre de Gestion propose deux possibilités :

- a) sur la base d'une prime fixe à 100 % payée mensuellement
- b) sur la base de 60% de prime fixe et 40% de prime variable, qui sera octroyée à l'issue des entretiens professionnels.

Ces entretiens professionnels seront réalisés en juin et en novembre.

M. LAPIZE Patrick explique le détail des calculs possibles et propose deux possibilités sur la base de 50% ou en 60% et 40%, la partie variable pourrait se faire en deux fois à l'issue des entretiens une en juin et l'autre partie en fin d'année.

M. le Maire aborde la prise en compte le tutorat d'un employé donnant droit à une majoration de la partie variable. Il a précisé le sérieux de l'ensemble du personnel.

Après présentation du dossier RIFSEEP, le Conseil Municipal valide le projet qui sera adressé au préalable au Centre de Gestion pour avis du Comité Technique.

### 8.2 Création du poste Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet - 2022 DEL 0047

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services tout en tenant compte de l'avancement de grade des agents communaux titulaires.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**Décide :**

**Article 1 :** la création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet pour les besoins d'avancement de grade d'un agent communal de catégorie C et cela à compter du 21/12/2022.

**Article 2 :** de prévoir au budget communal les crédits nécessaires résultant de la création de cet emploi permanent.

**Article 2 :** la modification du tableau des effectifs.

**Article 3 :** de confier tout pouvoir de signature à M. le Maire pour les documents afférents à cette création de poste.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

## **9. Avis sur dossiers d'urbanisme**

Un dossier Permis de Construire est étudié et validé par le Conseil Municipal.

## **10. Compte rendu de réunions**

### **10.1 Office Départemental HLM**

M. le Maire a eu contact avec l'Office Départemental HLM concernant l'entretien du mur et du portail de l'ancien presbytère dont l'état se dégrade, tout en précisant que le portail devait être restauré et non remplacé et que la partie du mur de clôture encore en place devait être maintenue en l'état. Un technicien doit passer.

L'Office Départemental HLM envisage de nous faire une proposition de prorogation de la durée restante du bail emphytéotique signé avec la mairie suivant délibération en date du 26/05/2016 pour permettre d'engager des travaux sur l'immeuble et d'intégrer la bande de terrain jouxtante pour l'implantation de quelques logements sociaux dont un local technique mis à disposition de la mairie.

## **11. Questions diverses**

### **11.1. Bulletin Municipal**

Le bulletin municipal devra être envoyé en fin d'année.

### **11.2. Téléphone de permanence de la mairie**

La pertinence du maintien du téléphone de la mairie se pose au regard du peu d'appels reçus et de la mobilisation qu'elle génère 24h/24h pour les élus sur une fréquence hebdomadaire par alternance. Un autre système de communication pourrait être mise en place (mails etc. ...). Dossier à suivre.

### **11.3. Téléphone dédié à la gestion cantine**

Le Conseil Municipal opte pour un abonnement téléphonique à carte dédié à la gestion de la cantine.

### **11.4. Demande de mise à disposition de l'Eglise pour concert sous couvert de l'association communale « Le Café des Champs »**

Après présentation du projet, le Conseil Municipal donne son accord pour cette mise à disposition le 18/09 à partir de 17h30.

### **11.5. Demande de mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes par l'orchestre philharmonique de Rieumes pour programmation d'un concert gratuit fin 2022.**

Cette demande reçoit l'accord du Conseil Municipal, tout étant précisé que la priorité sera laissée aux gratinois en cas de doublon de date.

### 11.6 Arbre des naissances

L'achat d'un nouvel arbre des naissances est prévu pour l'automne. Son lieu d'implantation est encore non défini et l'éventualité de remplacer les prunus par d'autres essences est avancée.

### 11.7 Taxe d'Aménagement

La loi de finances pour l'année 2022 prévoit le reversement de tout ou partie à l'EPCI. Des discussions seront engagées avec la Communauté de Communes Cœur de Garonne afin de définir les modalités de reversement. Dès à présent le Conseil Municipal est défavorable à ce reversement de la totalité et sera vigilant sur l'accord passé. Affaire à suivre.

### 11.8 Fibre optique quartier « Tourné »

Son déploiement annoncé quartier « Tourné » n'est pas effectif : la fibre s'arrête au carrefour de la RD 73A et 73B. M. le Maire mettra tout en œuvre pour que FIBRE 31 tienne ses engagements.

Fin de séance à 21h15.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Signature des conseillers municipaux

NOM – PRÉNOM	SIGNATURE
Pénélope CACAULT	<i>Procuration à CHAUVIN Olivier</i>
Olivier CHAUVIN	
Claude DANGLA	
Alain DUTREY	
Patrick LAPIZE	
Valérie LEMARCHAND	
Frédéric MAUROY	
Maurice MORIN	
Catherine SAURRAT	
Stéphanie SIADOUS	<i>Procuration à LEMARCHAND Valérie</i>

Thierry TOUSTOU

*Procurator à  
DUTREY Alain*